

Résumé

concernant une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général

La commune de Sanem souhaite réaliser la modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG). Le site concerné est situé rue de la Fontaine à Belvaux, respectivement en partie sur une zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (SD Be-12). Le PAP « Wënschel » a été approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 27.03.2006 (réf. 13963/39C).

Le PAP « Wënschel » approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 27.03.2006 fera l'objet d'une modification partielle pour être conforme à la présente modification ponctuelle du PAG.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise à :

- » reclasser une partie de la rue de la fontaine actuellement classée en « Zone d'habitation 1 » [HAB-1] en tant que domaine public, respectivement zone « Circulation et stationnement »,
- » réduire la « Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" » superposée sur le PAP approuvé « Wënschel »,
- » déplacer une partie de la « Servitude "urbanisation – coulée verte" » légèrement vers le sud, en dehors des limites du PAP approuvé, et
- » déplacer une partie du « Couloir pour projets de mobilité douce » légèrement vers le sud, en dehors des limites du PAP approuvé.

Les parties graphique et écrite du PAP QE sont également adaptées en conséquence.